

WORK IN PROGRESS / PLEASE DO NOT QUOTE

Economic inequalities arising from an immigrant background in Quebec:
2. Explanations

Victor CHUNG, Alain BÉLANGER et Jacques LEDENT
Institut national de la recherche scientifique
Centre Urbanisation, Culture et Société

Prepared for discussion at the International Seminar *Rethinking Equity in India and Quebec: Towards Inclusive Societies* to be held in Montreal, November 7-9, 2011

INTRODUCTION¹

1. ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

1.1 L'évolution des flux d'immigration depuis la seconde guerre mondiale (à rédiger)

1.2 La politique d'immigration

Selon la Constitution canadienne, l'immigration est un domaine de compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces. Néanmoins, ce n'est pas avant la Révolution Tranquille que le Québec commence à intervenir à ce niveau. Ainsi ce n'est pas avant 1968 que le Québec ne se dote d'un ministère de l'immigration qui deviendra le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles en 1981. Depuis, de nombreuses ententes fédérales provinciales sont venues codifier les compétences exercées par la province au niveau de l'immigration.

En 1971, le premier accord Canada-Québec (Lang-Cloutier) permet une représentation du Québec dans les ambassades canadiennes, mais ne lui permet pas de faire plus que du counselling. En 1975, l'entente Andras-Bienvenue augmente les prérogatives du Québec en matière de sélection de l'immigration en destination de la province en lui permettant de faire des entrevues et des recommandations aux agents de visas du ministère fédéral, mais les critères de sélection demeurent définis par le ministère fédéral jusqu'à l'entente de 1978 (Cullen-Couture). Finalement, l'entente de 1991 (Accord Gagnon-Tremblay-McDougall) donne pour la première fois un rôle de sélection à l'étranger aux fonctionnaires québécois.

Bien que les pouvoirs du Québec en matière d'immigration aient augmenté considérablement, il n'en demeure pas moins qu'ils sont toujours limités et la politique québécoise ne peut se comprendre qu'à partir de la politique canadienne. La section qui suit

¹ This is the second of two papers reporting on work in progress which is devoted to economic inequalities arising from an immigrant background in Quebec. As for the first paper, it introduces the facts pertaining to such inequalities with reference to the metropolitan area (CMA) of Montreal: Jacques Ledent, *Economic inequalities arising from an immigrant background in Quebec: 1. The facts with reference to the CMA of Montreal, 2006*. Prepared for discussion at the International Seminar *Rethinking Equity in India and Quebec: Towards Inclusive Societies* to be held in Montreal, November 7-9, 2011.

présente un aperçu de la politique canadienne dans une perspective historique. Elle est suivie d'une section jetant un regard sur les caractéristiques spécifiques de la politique québécoise.

La politique canadienne d'immigration dans une perspective historique

Depuis que le Canada existe, la politique d'immigration du pays a poursuivi deux objectifs principaux. Le premier est un objectif purement démographique où l'immigration est utilisée comme moyen pour stimuler la croissance, sans égard aux besoins spécifiques de main-d'œuvre ou à la conjoncture économique. Le second objectif est de nature plus économique et, selon cette perspective, l'immigration doit surtout servir à combler des besoins immédiats de main-d'œuvre dans des domaines spécifiques et variables selon les périodes afin de permettre la poursuite d'une croissance économique harmonieuse qui pourrait être affectée de façon négative par d'éventuelles pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs.

Dans le cadre du premier objectif, l'intégration rapide des immigrants à l'économie canadienne n'a que peu d'importance vis-à-vis de l'impératif de la croissance à tout prix alors que sous le second, le nombre et les caractéristiques des immigrants admis doivent fluctuer en fonction des besoins immédiats ce qui favorise, du fait même, leur intégration.

La majeure partie de l'histoire de l'immigration canadienne est caractérisée par la domination de l'objectif de croissance. Dès la fin du XIX^e siècle, mais surtout au début du XX^e jusqu'à la Première Guerre Mondiale, l'immigration était clairement un moyen de peupler un pays vaste et en grande partie inoccupé, nécessité d'autant plus pressante que le puissant voisin du sud achevait déjà d'occuper l'ensemble de son territoire continental. Interrompue par la Grande Guerre, l'immigration reprend au lendemain de celle-ci et demeure importante jusqu'à la Grande Dépression. Au cours de cette période, s'ajoute à l'objectif de peuplement celui d'offrir une main-d'œuvre abondante pour favoriser principalement le développement du secteur des ressources naturelles (mines et foresterie). Au cours de ces périodes, l'immigration était principalement composée de familles et de travailleurs non qualifiés. L'immigration est à nouveau interrompue par la Crise économique et pendant la Seconde Guerre Mondiale, mais reprend à la fin de celle-ci. À nouveau, l'objectif de croissance démographique est mis de l'avant, mais avec cette fois l'intention d'offrir la main d'œuvre nécessaire au développement du secteur manufacturier.

Le second objectif de la politique d'immigration canadienne selon lequel l'intensité de celle-ci doit être modulée en fonction des besoins économiques immédiats a, bien sûr, pris préséance au lendemain de la Crise économique surtout. Il caractérise aussi la période allant du milieu des années 1970 à la fin des années 1980 alors que les taux de chômage demeuraient élevés, en particulier chez les jeunes, à cause à la fois de l'entrée massive des dernières générations du baby-boom sur un marché du travail saturé et des effets du ralentissement économique résultant de la sévère dépression de 1981. Au cours de cette dernière période, la majorité des immigrants admis l'ont été en vertu des volets réunification des familles ou aide humanitaire de la nouvelle loi sur l'immigration adoptée en 1977, car celle-ci donnait préséance aux candidats de ces deux catégories d'immigration dans le processus d'évaluation des demandes. Par cette préséance donnée au traitement des demandes faites sous ces catégories, l'immigration dite économique apparaît comme étant un résidu à l'immigration totale qui ne peut augmenter que sous l'effet d'une augmentation de la part du budget national qui sera consacré au traitement des dossiers des candidats à l'immigration. De plus, dans un contexte où la réglementation relative à l'immigration ne permettait pas d'établir des quotas selon la catégorie, en période de faible immigration, c'est nécessairement ceux de la troisième catégorie, les immigrants économiques, qui subissent les plus fortes coupes. Sans compter que les immigrants admis en vertu du système de points permettant la sélection des candidats de la catégorie économique devaient alors détenir la preuve d'un emploi attendu au Canada ou faire partie d'un groupe professionnel en demande, ce qui a limité d'autant plus leurs effectifs.

C'est sous cette perspective historique que, selon Green et Green (2004), se comprend le mieux les plus récents développements de la politique d'immigration canadienne. Malgré la hausse importante du nombre et de la proportion d'immigrants de la catégorie économique², il apparaît clairement à ces auteurs que la politique d'immigration canadienne en vigueur depuis 1989 demeure fortement populationniste et que l'intégration économique à court terme des nouveaux arrivants n'est qu'une préoccupation secondaire, voire inexistante.

² Il est important de signaler que bien que la majorité des immigrants récents appartiennent à la catégorie économique, seuls les requérants principaux qui représentent qu'une fraction de ceux-ci, environ le tiers, sont évalués en vertu de la grille de pointage. Il s'ensuit que même lorsque les immigrants économiques représentent 60 % ou plus de l'immigration totale, ce n'est qu'une petite minorité de l'ensemble des immigrants qui sont admis en vertu de leurs compétences.

Le premier argument supportant cette constatation est le fait que depuis la fin des années 1980, le gouvernement a maintenu un niveau élevé d'immigration³ et que ce niveau est demeuré relativement constant pendant plus de 20 ans alors que le pays a connu des périodes de difficultés économiques importantes (récessions de 1991, de 2001 et de 2007) et que le chômage demeurait élevé. La politique d'immigration abandonne totalement la notion de capacité d'absorption de l'économie pour mettre l'emphase sur les aspects démographiques, notamment les conséquences du vieillissement démographique, et cela malgré le fait que toutes les études montrent clairement que l'immigration ne peut que modestement influencer sur la structure par âge d'une population.

Le second argument se rapporte aux modifications apportées à la grille de pointage des immigrants sélectionnés qui voit l'importance accordée au niveau d'éducation, à la connaissance des langues officielles et aux qualités personnelles (*personal suitability*) augmentée respectivement de 15 % à 20 %, de 14 % à 20 % et de 10 % à 16 % du total des points, aux dépens des points accordés pour un emploi dans un secteur en demande ou pour certaines professions spécifiques. On cherche donc à favoriser par l'immigration une main d'œuvre plus flexible plutôt que de répondre à des besoins spécifiques. Le changement dans le système de points indique que le gouvernement est à la recherche d'immigrants avec des compétences génériques (*capital humain*) plutôt que de compétences spécifiques reliées au besoin du marché du travail (Green et Green, 2004 :132).

C'est, selon ces auteurs, la victoire de ceux qui supportent une vue à long terme plutôt que les intérêts à court terme du pays et même la victoire des *true believers*, puisqu'il n'existe aucune évidence scientifique supportant l'idée qu'une forte immigration se traduise par une hausse importante de la richesse par habitant. C'est aussi la victoire du capital qui profite d'une main-d'œuvre plus abondante et diversifiée aux dépens des travailleurs qui subissent une plus forte compétition et une pression à la baisse sur les salaires.

1.3 Les spécificités de la politique d'immigration du Québec

Les deux principaux objectifs qui ont historiquement guidés la politique canadienne d'immigration, croissance démographique et intégration économique, se retrouvent aussi dans

³ En terme relatif, l'immigration canadienne représente près de 1 % de la population totale, soit un taux d'immigration parmi les plus élevés au monde et près du double de celui des États-Unis.

la politique québécoise. L'aspect démographique joue un rôle tout aussi important au Québec qu'au Canada comme en font foi les débats récurrents entourant la mise en place des différents plans triennaux d'immigration où l'accent est surtout mis sur le nombre d'immigrants que la province devrait admettre. D'une part le Québec fait lui aussi face à une démographie défailante, peut-être même plus préoccupante que celle du reste du Canada car à la faible croissance naturelle s'ajoute un déficit chronique au niveau des échanges migratoires avec les autres provinces. Les fluctuations de la fécondité y ont aussi été plus importantes qu'ailleurs, faisant du vieillissement démographique une préoccupation encore plus grande au Québec.

À cet aspect purement démographique, s'ajoute un élément de nature plus politique : la plus forte croissance démographique du reste du Canada, elle-même résultant principalement de son immigration internationale extrêmement élevée, se traduit nécessairement par une diminution du poids démographique du Québec au sein du pays. Si, contrairement aux idées reçues, l'immigration ne peut, à elle seule, être une solution au vieillissement démographique, on voit mal comment le Québec pourrait maintenir son poids démographique, et donc politique, au sein de la Confédération sans avoir recours à une immigration internationale approchant celle du reste du pays.

Un autre aspect distinct de la politique québécoise est l'importance qu'elle porte à l'intégration linguistique des nouveaux arrivants à la majorité francophone. Cette préoccupation se traduit surtout par une importance accordée à la sélection d'immigrants francophones ou francotropes⁴. Il s'ensuit évidemment que l'origine des immigrants québécois diffère de celle des immigrants s'établissant dans le reste du pays. L'immigration à destination du Québec est à la fois moins asiatique et plus diversifiée quant à ses origines ou à son appartenance à un groupe ethnoculturel, en particulier on y retrouve des proportions d'arabes (principalement des Maghrébins et des Libanais) et de noirs (principalement des Haïtiens) plus élevées qu'ailleurs au pays.

Ce second aspect spécifique à la politique québécoise vient aussi en conflit en quelque sorte avec l'objectif économique. En favorisant la sélection d'immigrants pouvant mieux s'intégrer linguistiquement à la majorité francophone, le Québec réduit nécessairement le bassin de candidats potentiels parmi lequel il puisera (Chiswick et Miller, 1994) et doit diminuer ses critères de sélection pour maintenir un haut volume d'immigrants admis.

⁴ Ce terme désigne immigrants allophones nés dans une des anciennes colonies françaises ou belges, ou dont la langue maternelle est une langue romane proche du français.

Malgré les ententes fédérales-provinciales, les pouvoirs de sélection du Québec demeurent limités car ils ne concernent qu'une partie de l'immigration totale. On le sait la politique canadienne comporte trois volets se traduisant en trois principales catégories d'immigration: 1) la catégorie de la famille (conjointes, enfants charge et ascendants d'un résident permanent), 2) l'aide humanitaire (réfugiés) et 3) la catégorie économique (travailleurs qualifiés, entrepreneurs, aides familiaux résidents et investisseurs). L'immigration sous les deux premières catégories est de juridiction entièrement fédérale. Ainsi, on le voit bien, la politique québécoise d'immigration ne peut se concevoir en vase clos.

1.3 Les politiques visant l'intégration des immigrants

Généralités

La politique d'immigration du Québec s'insère dans un ensemble de politiques visant l'intégration des nouveaux arrivants au peuple québécois présenté comme formant une nation de culture et d'expression française depuis la mise en place de la politique du développement culturel sous Camille Laurin. Le document *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* de 1990 définit l'intégration comme «un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel et distinct de l'assimilation. Ce processus, dans lequel la maîtrise de la langue d'accueil joue un rôle essentiel, n'est achevé que lorsque l'immigrant ou ses descendants participent pleinement à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil et ont développé un sentiment d'appartenance à son égard» (MCCI, 1990, p. 16). La politique d'intégration place donc plus l'emphase sur 1) l'intégration linguistique à la majorité francophone, un défi de taille dans le contexte nord américain où la minorité anglophone du Québec est partout ailleurs plus que prépondérante, et 2) l'intégration civique que sur l'intégration économique.

Introduire un paragraphe ou deux sur le multiculturalisme canadien

Elle se distingue de la politique canadienne du multiculturalisme en favorisant l'interculturalisme. Alors que le multiculturalisme propose la promotion égale de toutes les

cultures présentes, l'interculturalisme vise plutôt le développement de valeurs communes basées sur la promotion des droits individuels sans discrimination. L'objectif est de produire une homogénéisation des valeurs par le biais d'un accroissement des interactions entre les différents groupes ethnoculturels. Cette approche se traduit par une tolérance élevée aux choix individuels et une tolérance minimale aux principes dogmatiques ou théocratiques s'opposant aux bases de la société.

La politique linguistique québécoise

La politique linguistique québécoise repose principalement sur la Charte de la langue française (Loi 101) adoptée le 26 août 1977 qui fait du français la langue normale et habituelle de la vie publique du Québec, soit celle de l'Administration, des communications, des ordres professionnels, du travail, du commerce et des affaires et de l'enseignement. L'objectif de la politique linguistique du Québec est de protéger et promouvoir la langue française sur le territoire du Québec, afin d'en faire la langue commune dans le respect des institutions des communautés anglophones et autochtones établies sur le territoire. Pour y parvenir, elle vise à :

- renforcer le visage français de l'affichage public et de la publicité commerciale;
- améliorer l'offre de services en français aux consommateurs;
- accroître l'usage du français chez les travailleurs et dans la vie des entreprises;
- intégrer les jeunes immigrants à l'école française.

Un des aspects les plus marquants de cette politique linguistique est l'importance accordée à la promotion du français comme langue d'intégration des immigrants. Cela est particulièrement visible dans les articles portant sur la langue d'enseignement ainsi que de tous les débats et contestations judiciaires qui ont entouré sa mise en vigueur.

2. LES PRINCIPALES CAUSES DES INÉGALITÉS

2.1 La reconnaissance des diplômes et de la scolarité des immigrants sur le marché du travail

Pour certaines études, les travailleurs sont situés sur tout marché du travail concurrentiel selon le mérite, soit selon leur capital humain. Si nous suivons cette logique, alors

le statut socio-économique inférieur de certains immigrants résulte essentiellement de leur faible niveau de capital humain. Aux États-Unis, diverses études expliquent que le bas niveau de performance économique des immigrants récents pourrait être attribué au fait que la plupart d'entre eux sont venus de pays en développement, avec un faible niveau de scolarité et de compétence professionnelle. (Borjas, 1994 ; Chiswick et Miller, 2001 ; 2003 ; Ehrenberg et Smith, 1982 ; Finnie et Meng, 2002 ; Goza et DeMaris, 2003 ; Massey et al., 1994). Au Canada, les faits démontrent que les immigrants arrivent avec une forte scolarité. Galarneau et Morissette (2008) mentionnent qu'au dépit de cette forte scolarité des récents immigrants, ils trouvent de grandes difficultés dans leur insertion au marché du travail. Parmi la population sont les immigrants qui ont un taux de chômage plus élevé et un taux d'emploi plus bas. Les immigrants sont poussés à la recherche d'un emploi moins qualifié et qui a comme résultat une importante proportion des immigrants diplômés d'université occupant des postes de faible scolarité. D'après ces auteurs « Au cours de la période s'étendant de 1991 à 2006, la proportion d'immigrants diplômés de l'université qui occupaient des postes de faible scolarité tels que commis, camionneurs, vendeurs, caissiers et chauffeurs de taxi a augmenté ». Il semble que les difficultés pour trouver un emploi selon leurs compétences sont presque les mêmes pour les immigrants de longue date et les immigrants récents. De ce fait, les auteurs mentionnent que les difficultés à s'intégrer au marché du travail pour les immigrants récents sont à long terme.

Des études ont été développées pour essayer de comprendre à partir de différents éléments, la relation existant entre les rendements des diplômes étrangers et le marché du travail au Canada. Les années de scolarité, les diplômes obtenus, le lieu d'éducation, le domaine d'études et la qualité de l'éducation sont des éléments qui se trouvent dans les différentes analyses pour essayer de comprendre cette relation. L'étude de Sweetman (2004) mesure la qualité d'instruction des immigrants à partir des résultats des examens internationaux par rapport aux gains sur le marché du travail. Selon lui, la qualité de l'éducation dans les pays d'origine pourrait expliquer les gains que les immigrants reçoivent sur le marché du travail au Canada. Il critique la tendance d'évaluer la qualité de l'éducation de façon numérique. Il signifie qu'une année d'études dans n'importe quel endroit du monde a le même poids en qualité qu'une année d'études au Canada. Par contre, les résultats des examens internationaux démontrent des différences très importantes parmi les pays. Il s'ensuit qu'il existe des pays avec un niveau d'éducation de meilleure qualité que d'autres. Tout cela suggère que les années

d'études et les diplômes ou titres obtenus dans les différents pays d'origine ne sont pas égaux. De cette façon, les différents rendements sur le plan de la scolarisation s'expliquent pour les différents niveaux de qualité d'éducation des immigrants et ces différences ont finalement un impact sur le niveau de revenu. Cette situation est particulièrement contraire pour les immigrants venus aux jeunes âges pour lesquels une grande partie de sa formation est reçue au Canada.

En regardant autre point, des chercheurs s'entendent pour dire qu'il y a des problèmes avec le système canadien de points. D'abord, la contradiction entre le poids mis sur l'éducation et l'expérience du travail avec la probabilité d'un vrai transfert vers le marché du travail au Canada. C'est un problème qui affecte les immigrants détenant des diplômes dans presque tous les niveaux. La modification de système de points est soulevée par plusieurs chercheurs, y compris Wald et Fang (2009), Girard (2010), et McDonald, Warman et Worswick (2010). Dans une étude de Sweetman et McBride (2004) font référence à la sélection des immigrants dans la catégorie économique qui a comme un des éléments l'éducation. Cette sélection est faite de façon homogène et quantitative ce qui a des conséquences sur la postérieure intégration des immigrants sur le marché du travail. L'étude tente de démontrer l'importance d'un autre élément à prendre en considération qui est le domaine d'études qui n'est pas bien qualifié par le gouvernement fédéral. Au niveau provincial il y a des provinces comme le Québec qui font des évaluations en prenant en considération cet élément. En général, il y a de grandes répercussions sur les revenus des immigrants en considérant les différents domaines d'études. Pour cette raison, ils constatent la présence des immigrants avec un niveau de scolarité moins élevé dans un domaine mieux rémunéré qui ont un revenu plus élevé que ceux qui ont une scolarité plus élevée, mais leur formation est dans un domaine d'étude moins rémunéré. Ce fait contredit la procédure du gouvernement qui donne les points selon le niveau de scolarité et qui ne prend pas en considération les différents domaines d'études. Un autre constat de cette étude est que les immigrants qui ont suivi leur formation au Canada ont un meilleur rendement que les natifs et les immigrants qui sont venus avec un diplôme plus élevé. Ceux qui ont de pires résultats sur le marché du travail sont les immigrants qui n'ont pas suivi de la formation au Canada et qui n'ont pas aussi un nombre important d'années de scolarité. Tant pour les immigrants comme pour les natifs le domaine d'études a de conséquences très importantes sur leur rétribution dans le marché du travail.

Dans d'autres analyses, Ferrer et Riddell (2006) trouve des différences dans la reconnaissance de la scolarité des immigrants selon la région d'origine par rapport à la rétribution au marché du travail. Dans leur analyse, ils mentionnent deux dimensions de l'éducation : les années de scolarité et les diplômes obtenus. Dans le cas des immigrants venus des États-Unis et de l'Angleterre, avec des études et diplômes obtenus dans leurs pays, les résultats montrent qu'il n'y a pas des différences dans la rétribution dans les deux dimensions de l'éducation par rapport aux natifs. Par contre, ils trouvent des différences pour les immigrants venus d'autres régions. D'une part, la rétribution sur le marché du travail pour les années d'études est plus faible. D'autre part, l'augmentation des gains en revenu des immigrants est fortement expliquée par l'obtention des diplômes. Adamuti-Trache et Sweet (2005) prennent en compte les pays d'origine, le domaine d'études et le niveau de scolarité pour l'accréditation académique. Comme les autres auteurs, ils examinent la relation entre le salaire et les niveaux d'accréditation académique des immigrants. En comparant les résultats de la négociation dans la reconnaissance de la scolarité tant des natifs comme des immigrants, ils dégagent l'importance du lieu d'études, du niveau de scolarité et le domaine d'études. Il existe de grands avantages pour ceux qui ont suivi des études au Canada ou dans un pays anglophone.

En général, il semble que le lieu d'études est un élément majeur dans l'analyse des rendements des diplômes étrangers. Par contre, Lo et al. (2010) révèle que près de la moitié de tous les migrants ont une nouvelle formation et ont obtenu un diplôme dans un établissement d'enseignement canadien depuis son arrivée ici. Cela signifie que, avec les niveaux élevés de l'éducation qu'ils apportent, la plupart des immigrants doivent retourner à l'école peu après l'arrivée. Donc l'explication qui mentionne que les diplômes des immigrants sont inférieurs ou non reconnus est contestable étant donné le pourcentage très élevé des immigrants avec des titres canadiens. Anisef, Sweet et Adamuti-Trache (2010) trouvent que ceux qui perfectionnent leurs compétences afin d'obtenir un diplôme canadien ne réussissent pas mieux sur le marché du travail que les immigrants qui n'en ont pas. D'autres recherches révèlent que même ceux qui ont amélioré leur formation en obtenant un diplôme canadien ne s'en tirent pas aussi bien sur le marché du travail canadien que les Canadiennes de naissance avec le même niveau de scolarité.

Bucklaschuk et Wilkinson (2011) mentionnent que pour les chercheurs, il reste un important débat quant à savoir si la thèse de la discrimination ou du capital humain explique le mieux la situation récente des nouveaux immigrants. Il faut se rappeler que les conditions

économiques des nouveaux arrivants au Canada sont nettement mieux que presque tous les autres pays d'immigration.

2.2 La reconnaissance de l'expérience de travail hors Canada

L'accumulation du capital humain et l'environnement externe sont des éléments majeurs qui déterminent l'insertion économique des immigrants. Certaines études suggèrent que les nouveaux immigrants font face à une situation relativement difficile, résultant des désavantages associés au manque de connaissance des langues officielles, à la non-équivalence des diplômes, à la « transférabilité » limitée de leurs expériences professionnelles et à leur connaissance insuffisante de la demande du marché du travail. Des responsables des politiques d'immigration, chercheurs, les mêmes immigrants, différentes organisations liées à cette problématique et dans différentes études mentionnent que l'expérience de travail et les titres obtenus en dehors du Canada ne sont pas valorisés sur le marché du travail canadien. Les récompenses du capital humain acquis à l'extérieur du Canada ne sont pas suffisamment récompensées sur le marché du travail, ce qui entraîne de faibles rendements sur les études à l'étranger et l'expérience professionnelle (Dean, 2009; Girard, 2010; McDonald, Warman et Worswick, 2010; Yoshida et Smith, 2008). Pour les immigrants venus des autres pays que de l'Europe de l'Ouest et les États unis, le rendement économique de l'expérience du travail acquise dans leur pays d'origine est pratiquement nul. Alors les nouveaux immigrants sont traités comme des nouveaux arrivants sur le marché du travail (Green et Worswick, 2004; Picot et Sweetman; 2005)

Des études comparent les différences entre les personnes nées au Canada et les immigrants dans les retours de l'expérience de travail étrangère sur le marché du travail canadien. Ils trouvent que l'expérience de travail canadienne a une valeur plus importante sur le marché du travail. De plus, il semble que l'expérience de travail donne plus des bénéfices que l'éducation (Dean, 2010; Buzdugan et Halli, 2009). Dans une étude sur les migrants à destination du Québec, Bourdarbat et Cousineau (2010) constatent également que les pouvoirs de l'expérience de travail obtenus en dehors du Canada ne sont pas facilement transférables sur le marché du travail canadien. En bref, il y a un consensus que la reconnaissance des titres de compétences étrangers est un problème grave et répandu parmi les nouveaux arrivants au Canada. Malgré l'attention portée à l'expérience de travail, la reconnaissance des diplômes

étrangers et les conséquences associées à l'intégration des immigrés, ils continuent à être un problème majeur. Ce problème influence négativement la capacité des immigrants à s'intégrer avec succès et de participer au marché du travail (Bucklaschuk et Wilkinson, 2011).

Boudarbat et Boulet (2007), analysent les rendements de l'expérience du travail au Canada et à l'extérieur du Canada dans les provinces de l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec et ils arrivent que dans les trois provinces les employeurs valorisent plus l'expérience de travail au Canada. Dans les trois provinces aussi, ils trouvent que l'expérience des femmes à l'étranger est moins reconnue que celles des hommes. Finalement, ils arrivent à la conclusion que l'expérience de travail hors Canada n'apporte pas des bénéfices aux immigrants.

Des auteurs associent au manque de reconnaissance de l'expérience du travail à l'étranger, le manque aussi de l'expérience dans le pays d'accueil (Chicha et Charest, 2008). En cherchant de comprendre ces deux problèmes les auteurs expliquent que le manque de critères précis et la non-application de procédures plus transparentes dans l'évaluation qui font les entreprises de l'expérience du travail ne permet pas de la part des immigrants de comprendre le processus et chercher les manières de les surmonter. Comme il n'y pas des critères précis les préjugés et les pratiques discriminatoires sont très probables. Des pratiques de recrutement des entreprises très éloignées et peu sensibles à la diversité culturelle, des règles fixes et non flexibles d'embauche qui correspondent généralement au profil des travailleurs natifs peuvent être considérées comme des attitudes indirectes de discrimination.

L'importance de l'expérience de travail supère aux autres causes possibles des difficultés des immigrants de s'intégrer au marché du travail. Cette affirmation est expliquée par diverses études. L'étude de Ferrer, Green et Riddell (2004), analyse les écarts salariaux entre natifs et immigrants et trouvent des influences de la littératie sur les écarts salariaux entre les immigrants et les natifs avec des études universitaires, mais ils trouvent aussi qu'une grande partie de cet écart est due principalement à l'effet de l'expérience de travail acquise à l'étranger. L'effet de l'expérience du travail est supérieur aussi à la littératie. Il serait donc selon cette étude la raison principale de l'écart de revenu. Picot, Lu et Hou (2009) analysent les études antérieures et mentionnent entre autres facteurs explicatifs de la détérioration de la situation des immigrants sur le marché de l'emploi « le rendement décroissant des gains selon l'expérience de travail à l'étranger et à d'autres caractéristiques particulières des immigrants ». Certains autres chercheurs soutiennent que l'effet de l'expérience de travail sur le rendement

est calculé incorrectement, le résultat est qu'il est surestimé l'influence de l'expérience de travail à l'étranger sur le revenu (Hum et Simpson, 2004).

Zikic et al. (2010) ont mené une recherche qui examine l'influence du statut d'immigration sur la reconnaissance des diplômes et des expériences étrangers. Ils ont trouvé que les demandeurs principaux qui arrivent dans la catégorie des travailleurs qualifiés ont les plus hauts niveaux de reconnaissance des diplômes, une constatation qui n'est pas surprenante. Ils signalent aussi que cette classe d'immigrants est la plus susceptible de s'intégrer au marché du travail. Ils ont constaté aussi que les immigrants étant venus dans le statut de réfugié sont le groupe qui éprouve plus de difficultés dans la reconnaissance de leurs titres de compétences et de leur expérience de travail. Bucklaschuk et Wilkinson (2011) mentionnent que cette constatation est acceptable étant donné que de nombreux réfugiés n'ont pas les documents nécessaires pour prouver leur éducation et leur expérience de travail.

2.3 La maîtrise des langues officielles

Des auteurs mentionnent que seulement à partir des années 70, la différence de revenu entre les anglophones et les francophones a commencé à baisser en faveur de ces derniers. Avant ces années, les gens qui parlaient l'anglais étaient très avantagés dans les salaires par rapport aux gens qui parlent seulement le français. Par contre, l'anglais avantage le français sur le marché du travail et même les francophones ont des avantages en connaissant cette langue officielle. À Montréal, par rapport aux anglophones et francophones, il semble que la majorité des allophones préfèrent l'anglais comme langue de travail que le français, ils ont des avantages aussi à devenir bilingues en utilisant l'anglais et le français. (Touchette, 1995; Vaillancourt, 1988; Shapiro et Stelcner, 1997).

À différence des autres provinces du Canada, le Québec est une province majoritairement francophone avec une minorité anglophone et une autre minorité allophone. Avec une population minoritaire francophone dans le contexte du Canada, le gouvernement du Québec cherche à protéger sa langue, ce qui nous observons dans les lois linguistiques. Selon la loi 101 adoptée en 1977, le français est la langue officielle du Québec. En conséquence, l'objectif de cette loi est de protéger le français, mais aussi a l'intention qu'il soit la langue d'usage de préférence au Québec, ce qui signifie l'utilisation de cette langue dans la vie quotidienne comme dans le marché de l'emploi. Bien qu'il existe des efforts pour protéger et s'efforcer pour que le

français devienne la langue non seulement officielle du Québec, sinon aussi la langue d'usage principal de citoyens et dans le marché de l'emploi, les données et les études nous montrent la primatie de l'anglais comme langue de travail et ce s'observe principalement à Montréal. Une étude de Béland (2004) sur l'usage des langues officielles dans la grande région de Montréal montre que sur l'île de Montréal 62 % de résidents utilise le français au travail, dans la RMR de Montréal, l'usage du français augmente à 73 % et dans les autres régions du Québec il augmente encore à 94 %. Pour l'ensemble du Québec, 84 % de la population a comme langue de travail le français. Entre les secteurs public et privé, l'usage du français est plus habituel dans le secteur public, il représente 76 %, par contre dans le secteur privé l'usage du français descend à 63 %.

Sabourin et Dupont (2010) s'intéressent sur la langue d'usage au travail. Ils comparent les villes d'Ottawa et de Gatineau de majorité anglophone avec la ville de Montréal et sa couronne de majorité francophone pour observer les préférences d'une de ces langues comme langue de travail. Bien qu'il existe des différences entre les deux villes à étudier, ils trouvent des similitudes entre les deux villes permettant leur analyse. En comparant les deux villes, ils observent la forte préférence de l'anglais comme langue du travail. D'abord, à Ottawa 91,1 % de la population cible utilise l'anglais au travail, par contre seulement 8,3 % utilise le français. Bien que dans le cas de Montréal le pourcentage favorise le français, n'est pas négligeable l'attraction pour la langue minoritaire qui est dans ce cas l'anglais. 64,9 % de la population cible utilise le français et 33,7 % utilise l'anglais. Pour cette raison, les auteurs mentionnent « qu'au Québec, l'anglais langue officielle minoritaire, semble plutôt avoir la force d'attraction d'une langue majoritaire ». Selon ces auteurs, les allophones représentent un groupe qui montrera l'importance sur le marché du travail d'une de deux langues, puisque les immigrants vont adopter la langue qui est imposée sur le marché du travail. Les résultats montrent que 88,2 % des allophones dans la RMR d'Ottawa-Gatineau utilisent l'anglais au travail, pendant que dans la RMR de Montréal seulement 52,8 % travaillent en français et 42,8 % travaillent en anglais. Il existe aussi une préférence des francophones pour l'anglais. 1,5 % des anglophones de la ville d'Ottawa travaille en français, alors que dans l'île de Montréal 11,6 % des francophones utilisent l'anglais au travail.

Dans une autre dimension de l'analyse sur l'usage des langues officielles, Touchette (1999) mentionne que le revenu moyen des francophones s'est amélioré par rapport aux anglophones à partir de 1980. Résultat qui se trouve dans d'autres études comme celle de

Shapiro et Stelcner (1997) et Vaillancourt (1981 et 1988). Par contre, l'auteur mentionne que les anglophones unilingues et les anglophones bilingues ont des revenus moyens supérieurs aux francophones unilingues. Les francophones bilingues améliorent significativement leur revenu moyen à partir de 1975. Vaillancourt (1996) trouve que les écarts existants entre les anglophones, francophones bilingues, allophones qu'utilisent l'anglais comme langue de travail et les francophones unilingues diminuent entre les années 1970 et 1980, mais les revenus moyens des premiers groupes par rapport aux francophones unilingues restent supérieurs. De tous ces groupes, les Français bilingues seront les plus avantageés. Il serait le revenu espéré qui pourrait encourager les francophones à apprendre l'anglais et devenir bilingues. Cette affirmation est corroborée par Grenier (1985) qui trouve que réellement les anglophones ont des revenus plus élevés et qui serait la probabilité d'améliorer leur revenu du travail qu'influencerait la décision de devenir bilingue. Un rapport de 2008 fait par Béland, Forgues et Beaudin pour mandat de l'Office québécois de la langue française, montre les avantages à devenir bilingue pour les francophones, par contre pour les anglophones l'avantage de devenir bilingue est très faible et le français semble peu attirant pour les anglophones durant les années 1970 et 1990. Seulement à partir de 1995, le bilinguisme commence à être rentable pour les anglophones. Dans la même période, ils observent dans la RMR de Montréal que n'existent pas des écarts entre les revenus moyens des anglophones bilingues et francophones bilingues. En 2000, dans l'ensemble de la province du Québec les francophones bilingues sont favorisés par l'écart par rapport aux anglophones bilingues. L'amélioration de l'usage de la langue française au travail peut-être expliqué par la mise en place des politiques appropriées du gouvernement du Québec pour protéger et diffuser la langue officielle (Vaillancourt, Lemay et Vaillancourt, 2007).

En ce qui concerne l'immigration, des études cherchent à expliquer l'importance de la connaissance des langues officielles en particulier sur l'impact de cette connaissance sur le marché du travail. Comme suggèrent Chicha et Charest (2008) « dans une économie de service, la communication a une importance majeure, alors pour réussir professionnellement la connaissance des langues officielles est très importante ». Le problème qui font mention les auteurs est que seulement la sélection en bas aux compétences linguistiques des immigrants considère seulement le demandeur principal dans la catégorie économique. Il est probable que le reste de la famille ait un faible ou aucune connaissance linguistique comme les immigrants qui arrivent dans les programmes de regroupement familial et les réfugiés. Labelle, Field et Icart (2007) mentionnent que la politique d'immigration de la province du Québec est guidée pour

objectifs démographiques et linguistiques. Par contre, la dimension économique reste très importante puisque l'intégration économique aide à la réussite et le développement individuel et communautaire. Juste mettre l'accent aux aspects culturels de l'immigration ne permet pas d'observer les vraies difficultés qui suivent les immigrants à l'intégration.

Grenier et Nadeau (2010) suggèrent que l'écart de taux d'emploi entre les immigrants et les personnes nées au Canada à Montréal est dû principalement à la langue. À Montréal la rétribution de connaître le français est plus faible par rapport à la rétribution de connaître l'anglais à Toronto. Ils trouvent que le manque de connaissances du français et la faible récompense de le connaître sont des raisons pour lesquelles les immigrants masculins ont un taux d'emploi plus faible que les personnes nées au Canada. Si les immigrants masculins à Montréal étaient aussi susceptibles de connaître le français comme leurs homologues nés au Canada et si la qualité de leur Français est aussi bonne que celle de leurs homologues nés au Canada, leur taux de chômage serait réduit de plus de 60 pour cent et l'écart du taux d'emploi entre les hommes immigrants de Montréal et de Toronto serait réduit en 80 pour cent. Les chiffres équivalents pour les femmes immigrantes sont de 25 et 50 pour cent respectivement.

La littératie est la capacité de lecture et d'écriture. Des enquêtes sur les compétences des adultes de Statistique Canada ont permis de montrer l'importance de la littératie et de la numératie en ce qui concerne l'écart de l'intégration économique (participation, chômage, revenu du travail) au sein de la population souche, mais aussi entre les immigrants et les non-immigrants. En particulier au Canada, la présence des immigrants de diverses origines peut avoir aussi un effet sur les capacités à écrire ou lire dans une des langues officielles. Les compétences en littératie jouent un rôle fondamental en permettant aux individus de participer pleinement à la société et à l'économie (Sen, 1999; Green et Riddell, 2007). Green et Riddell (2001) analysent la relation entre la réussite professionnelle et les capacités de lecture. Pour mesurer le rendement professionnel, ils utilisent les gains qui intègrent les taux de rémunération et les nombres d'heures travaillés. Leurs résultats démontrent que la littératie représente un tiers du rendement estimé de la scolarité. Malheureusement cette étude ne peut pas arriver à conclusions plus précise sur « le rapport entre les capacités de lecture et les gains des immigrants par rapport à ceux des natifs » en raison à la taille de l'échantillon des immigrants. Les résultats démontrent que les capacités de lecture aident à l'intégration des immigrants au marché du travail et aussi ont une incidence sur les gains. Une étude postérieure de Ferrer, Green et Riddell (2004), trouve encore des influences de la littératie sur les écarts salariaux

entre les immigrants et les natifs avec des études universitaires. Bien qu'une partie de cet écart est dû au désavantage des immigrants en littératie, cette influence est inférieure à l'effet qui a l'expérience de travail acquise à l'étranger. Il serait selon cette étude la raison principale de l'écart de revenu. En effet les immigrants et les natifs obtiennent selon cette étude les mêmes rendements de leurs capacités en littératie au dépit que les travailleurs nés au Canada ont un meilleur niveau en littératie. Au moins à l'égard de la littératie, les écarts salariaux qui s'observent ne seront pas attribuables à la discrimination. À cette dernière affirmation arrivent aussi Bonikowska et al.(2008).

En ce qui traite les désavantages des immigrants en littératie. L'enquête de Statistique Canada a permis d'établir que les immigrants présentaient des résultats inférieurs aux Canadiens de naissance. Par exemple, sur l'échelle de compréhension de textes, le résultat moyen des natifs correspond au niveau 3 alors que celui des immigrants récents, pourtant plus scolarisés que les premiers, correspond au niveau 2. Au Canada, on considère que les personnes qui se classent au niveau 2 (ou moins) ne maîtrisent pas les compétences minimales nécessaires à l'exécution de tâches nécessaires à la participation active à la vie économique (McMullen, 2006). Les résultats des immigrants ne varient pas tellement selon la durée de séjour au Canada, peut-être à cause d'un effet confondant de la hausse du niveau d'éducation des cohortes d'immigration récentes. Par contre, le niveau de littératie varie avec le fait que leur langue maternelle est l'une ou l'autre des langues officielles au pays (Bonikowska et al., 2008). Les immigrants allophones sont environ deux fois plus nombreux dans le niveau 1, le niveau le plus faible, que les immigrants ayant l'anglais ou le français comme langue maternelle. Ils sont aussi plus de trois fois plus nombreux à avoir ce faible niveau de littératie que les personnes nées au Canada (Barr-Telford, L. et al., 2006). Les écarts sont moins grands en ce qui concerne la numératie qui dépend moins des compétences linguistiques (Barr-Telford et al., 2006). Les différences de littératie selon le statut d'immigrant ne se limitent pas au Canada, mais sont perceptibles dans la plupart des pays occidentaux (OCDE, 2010). Par contre, il ne semble pas y avoir de relations significatives entre la proportion d'immigrants parmi la population et les différences de compétences des élèves immigrants et non-immigrants (OCDE, 2006).

2.4 La discrimination

Pour l'analyse de certaines variables explicatives de phénomènes, il est difficile de mesurer leur impact s'il manque de données. Le plus difficile est de savoir qu'un variable que nous ne pouvons pas observer a une importance majeure. Ce qui passe dans les études sur l'intégration des immigrants en provenance des pays en développement où le racisme et la discrimination jouent en rôle, mais on est pris à les inclure dans les caractéristiques non observées des modèles qui cherchent d'expliquer les difficultés des immigrants du pays du sud de trouver sa place dans le marché du travail des pays d'accueil et de participer d'un niveau de vie comparable aux natifs. Pour surmonter cette difficulté, des chercheurs font l'effort pour trouver une méthode pouvant expliquer comme le racisme et la discrimination peuvent influencer négativement l'accès des certains groupes d'immigrants à l'emploi.

En utilisant les données de l'enquête sur la diversité ethnique (EDE), Bourhis, Montreuil et Helly (2005) analysent le portrait de la discrimination au Québec. Ils décrivent la discrimination comme un comportement négatif vers les membres d'un autre groupe avec lesquelles nous avons des préjugés, mais ce comportement n'est pas automatique parce que certains comportements peuvent ne correspondre pas aux attitudes et vice-versa (Bourhis et Gagnon, 2006). Les auteurs observent des réponses obtenues de l'enquête (EDE). Des questions font référence au sentiment d'avoir été victime de discrimination ou d'avoir été traité injustement en raison de l'origine ethnique, la race, la langue, l'accent ou la religion. Les résultats montrent qu'au Québec 8 % des Canadiens français affirment avoir été victimes de discrimination. Dans le cas de Canadiennes anglaises au Québec le pourcentage augmente à 14 %, tandis que les immigrants d'origine européenne affirment avoir suivi le même traitement en 17 %. Le pourcentage des répondants affirmant avoir été victimes de discrimination augmente grandement parmi les minorités visibles, il arrive à 30 %. Quand la raison est l'appartenance ethnique, c'est le groupe allophone qui affirme en premier lieu avoir été traité de façon discriminatoire (40 %). En ce qui concerne l'appartenance ethnique, dans une autre étude faite par Labelle, Field et Icart (2007) qu'utilisent aussi les résultats de l'Enquête sur la diversité ethnique trouvent que dans l'ensemble du Canada une personne sur cinq et qui est membre d'une minorité visible affirme avoir été victime de discrimination. Les gens d'origine « noire » sont le groupe plus affecté en 32 % suivi par les immigrants sud-asiatiques en 21 % et les Chinois en 18 %.

Pendakur et Pendakur (1998), analysent les différentielles de revenu entre différents groupes raciales de la population du Canada, entre blancs et minorités visibles et les différences

à l'intérieur de ces deux groupes. Les résultats des régressions révèlent de grandes différences dans la rémunération moyenne entre les groupes qui ne peuvent pas être expliquées par les caractéristiques observables. Entre les hommes immigrants blancs et les hommes blancs nés au Canada, les différences des gains sont très négligeables. Par contre, les hommes immigrants appartenant à une minorité visible font face à un écart de 15,8 % par rapport aux natifs. En comparant les femmes des minorités visibles avec les femmes blanches nées au Canada, le revenu des premières fait face à une réduction de 9,1 %. Ils trouvent que pour les immigrants, le lieu d'études et le niveau de scolarité n'arrivent pas à expliquer les écarts salariaux auxquels sont confrontés les hommes immigrants et femmes immigrantes. Une fois avoir contrôlé la variable d'éducation à l'étranger, les grands écarts de revenu demeure. Ainsi, même les immigrants des minorités visibles qui sont instruits au Canada font face à de grandes différences de revenu comparativement aux travailleurs blancs nés au Canada. Oreopoulos (2009) propose qu'il existe une discrimination contre les immigrants avec des noms ethniques ou avec de l'expérience de travail et des études à l'étranger. En envoyant des CV aux différentes entreprises, les gens qui ont des noms anglophones ont une demande trois fois plus par rapport aux gens qui ont des noms chinois, Indiens ou pakistanais avec de l'expérience ou diplômes à l'extérieur du Canada. L'expérience de travail au Canada est très appréciée, de plus en ajoutant cette expérience aux CV l'offre d'entrevue augmente. Par contre, ceux qui ont la même expérience de travail, les mêmes niveaux de scolarité, mais leurs noms sont d'origines ethniques ont reçu moins d'appels pour une entrevue.

Dans une autre dimension de l'analyse, de la discrimination, Grenier et Nadeau (2010), compare la performance des immigrants par pays d'origine entre Toronto et Montréal. Ils trouvent que les plus performants dans les deux villes sont les Européennes et les immigrants de l'Inde. Les moins performants sont les immigrants de la Chine, de Taiwan et des pays musulmans. Ils ne peuvent pas exclure la discrimination au marché du travail, mais ils considèrent que la discrimination serait liée principalement à la langue. Un résultat important à Montréal et à Toronto est que même après avoir contrôlé les variables de capital humain et les variables connexes à la famille, les immigrants de certains pays sont mieux intégrés dans le marché du travail que les immigrants d'autres pays. Comme nous venons de mentionner, les immigrants venus d'Europe et l'Inde ont généralement un taux d'emploi plus élevé. Sauf pour les immigrants hommes musulmans, les différences pour pays d'origine à Montréal par rapport

à Toronto n'expliquent pas l'écart de taux d'emploi entre les deux villes. Ils n'excluent pas la possibilité que les immigrants puissent faire l'objet d'une discrimination plus grande dans le marché du travail à Montréal qu'à Toronto. Cependant, cette discrimination serait liée plus à la langue par opposition à l'appartenance ethnique. Ils constatent que la connaissance du français à Montréal est moins gratifiante pour les immigrants que pour les personnes nées au Canada et que l'anglais à Toronto est au moins aussi enrichissant pour les immigrés que pour les personnes nées au Canada. Les tensions linguistiques qui suivent le Québec sont mentionnées par Bourhis, Montreuil et Helly (2005), pour ces auteurs le linguicisme serait la source principale de la discrimination au Québec où 67 % des répondants anglophones mentionnent avoir été victimes de discrimination en raison de la langue et l'accent, tandis que les francophones affirment le même, mais en 61 %. Les allophones mentionnent avoir suivi ce type de discrimination en 52 %. Dans le processus d'embauche de travailleurs immigrants, Chicha et Charest (2008) citent l'enquête de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante de 2007 qui place en premier lieu la langue suivie par la crainte des employeurs pour les différences religieuses ou culturelles pouvant causer des difficultés entre les employés comme les causes principales qui expliquent la décision des employeurs de ne prendre pas de travailleurs immigrants.

Selon Labelle, Field et Icart (2007), la politique d'immigration du Québec est guidée par objectifs démographiques et linguistiques, mais ils signalent que la dimension économique reste très importante puisque l'intégration économique aide à la réussite et le développement individuel et communautaire. Par contre, cette intégration est difficile. Par exemple, dans l'analyse du recrutement des travailleurs immigrants fait par Chicha et Charest observent que le manque de critères précis et la non-application de procédures plus transparentes dans l'évaluation qui font les entreprises de l'expérience du travail comme les causes pour lesquelles les immigrants n'arrivent pas à comprendre le processus d'embauche. Comme il n'y a pas des critères précis les préjugés et les pratiques discriminatoires sont très probables. Ils mentionnent aussi que les pratiques de recrutement des entreprises sont très éloignées et peu sensibles à la diversité culturelle. Les règles correspondent généralement au profil des travailleurs natifs, alors ils peuvent être considérés comme des attitudes indirectes de discrimination. Le manque de compréhension des comportements peut provoquer des erreurs d'interprétation non intentionnelles.

Note : Ce qui suit est à introduire plus haut en des endroits appropriés

Le pays de naissance

En 1969, nous observons que les pays en développement et émergents commencent à apparaître parmi les pays d'où proviennent la plupart d'immigrants. Dans cette année, 4,2 % et 3,5 % des immigrants proviennent de l'Inde et de la Chine respectivement. Dans la même période près de 40 % des immigrants provenaient des pays du Commonwealth et 12 % des États-Unis. En 1980, 50 % d'immigrants proviennent de l'Asie. L'évolution du visage de l'immigration continue à changer et durant les années 90, nous observons que parmi les principaux pays d'origine des immigrants se trouvent quelques pays de l'Asie comme le Hong Kong, l'Inde, le Pakistan, la Chine, les Philippines et le Sri Lanka. Il augmente aussi les nombres d'immigrants d'autres régions comme de l'Amérique latine et l'Afrique. Les pays de l'Europe de l'Ouest apparaîtraient encore comme des pays sources, mais leur poids sur le total d'immigrants baisse grandement. Ainsi, de 1999 à 2008 entre 45 et 53 pour cent des immigrants provenaient de l'Asie et du Pacifique, entre 18 et 22 pour cent venaient du l'Afrique et Moyen-Orient et entre 7 et 11 pour cent provenaient de l'Amérique du Sud et centrale.

Des années 2000, des auteurs trouvent que l'incidence du faible revenu parmi la population des communautés culturelles est plus élevée en comparaison aux natifs, l'incidence était de 40,9 % pour les « Noirs », 43,4 % pour les Sud asiatiques, 42,2 % chez les Latino-américaines, 39,6 % pour les Chinois, 44,8 % pour les Arabes et immigrants originaires de l'Asie de l'Ouest (Picot et Hou, 2003; Picot et Sweetman, 2005). Helly, Zhu et Trudel (2008) comparant les divers groupes ethniques. Dans la littérature, ils observent un manque d'attention à divers problèmes sociaux qui affectent les immigrants. Sauf quelques exceptions, l'inégalité, la pauvreté et les relations entre les immigrants sont des sujets qui généralement ne sont pas abordés dans les études sur la migration. Bien que le revenu réel des membres des ménages au Canada ait baissé pendant les années 1990, les résultats de cette étude montrent que sont les immigrants asiatiques les plus affectés par les fluctuations économiques. Ils se trouvent aussi dans les groupes les plus pauvres d'immigrants. Les résultats montrent aussi une diminution du rendement de l'éducation chez les immigrants asiatiques entre 1996 et 2001. Dans une autre étude sur Montréal de Zhu et Bélanger (2010) trouvent que le revenu des immigrants en provenance des pays autres que des États-Unis et l'Europe de l'Ouest est beaucoup plus faible.

Des revenus moyens très bas sont observés chez les immigrants des Philippines, de la Chine continentale, de l'Inde, du Maghreb et de l'Amérique Centrale et du Sud. Par contre, les immigrants de l'Europe de l'Est, de l'Afrique, de l'Asie de l'Ouest et de l'Asie du Sud et du Sud-est ont un meilleur revenu, mais il n'atteint pas au revenu des natifs. En contraste, les immigrants originaires d'Australie, d'Europe de l'Ouest et d'Israël gagnent un revenu annuel plus ou moins égal à la moyenne de la région. Les immigrants originaires des États-Unis ont un revenu moyen qui dépasse celui des natifs et celui des autres immigrants.

Renaud, Piché et Godin (2003) analysent l'insertion économique des immigrants au Québec. Ils se distinguent des autres études qu'utilisent des données transversales en utilisant des données longitudinales (l'enquête sur l'établissement des nouveaux immigrants). Bien que des études sur l'insertion économique des immigrants mentionnent que l'origine nationale est un facteur explicatif de la position en bas de l'échelle des certains groupes d'immigrants qui proviennent principalement des pays en voie de développement, ils arrivent à certains résultats contradictoires. Les résultats montrent qu'après 10 années d'établissement les effets directs significatifs de l'origine nationale sur l'accès à l'emploi sont presque disparus sauf pour les immigrants en provenance de l'Amérique du Sud, de Caribes et du Vietnam. Du côté du revenu, ils trouvent aussi que les effets négatifs de l'origine nationale ont aussi disparu. Tous ces effets sont contraires aux résultats des études faits après une année d'arrivée des immigrants, et dans les autres études faites en utilisant les résultats des différents passages de l'enquête. Les auteurs se demandent quelles seront les raisons de ce changement pour la période totale de l'enquête et proposent trois hypothèses qui incluent la discrimination, l'adaptation des immigrants (apprentissage des langues, études, formation d'un réseau social incluent l'enclave ethnique) et l'adaptation dans la société d'accueil.

Pendakur et Pendakur (1998) observent que les écarts de gains basés sur l'origine ethnique diffèrent considérablement à travers le Canada dans les trois plus grandes RMR. En comparaison avec les hommes blancs nés au Canada, les hommes membres des minorités visibles sont confrontés à des écarts de gains de 16,7 % à Montréal, 8,9 % à Toronto, et de 3,6 % à Vancouver. Les femmes immigrantes des minorités visibles font face à des écarts de gains de 19,6 % à Montréal, 5,9 % à Toronto, et de 2,4 % à Vancouver par rapport aux femmes blanches.

Année d'immigration

Les données sur l'emploi montrent l'importance de l'année d'immigration pour expliquer la situation des immigrants au marché du travail. Zietsma (2007) observe en 2006 que les immigrants établis au Canada avant 1996 ont un taux d'emploi et un taux de chômage comparable à ceux de la population née au pays. Le taux d'activité des immigrants arrivés depuis cinq ans est de 73,9 % et des immigrants arrivés entre 5 et 10 ans sont de 81,6 %. Dans les deux cas, il est inférieur de ceux de la population née au Canada (87,4). Le taux de chômage est plus élevé dans le groupe d'immigrants récents (11,5 contre 4,9). Au Québec en 2006, peu importe l'année de leurs arrivées, les immigrants affichent des taux d'emploi plus faibles que ceux de natifs. Le taux de chômage des immigrants de longue date (avant 1996) diffère des autres provinces. En effet ils affichent un taux de 9,2 % par rapport au reste du Canada de 6,3 %. Les nouveaux arrivants (5 ans et moins) ont un taux d'emploi de 59,3 %. Il est le taux plus faible dans l'ensemble du Canada. Les écarts peuvent être expliqués par l'ajustement à une nouvelle vie et la reconnaissance de leurs titres de compétences. Gilmore (2008) arrive aux mêmes résultats. Il mentionne qu'en 2006 au Canada, une grande partie des immigrants d'âge actif entre 25 à 54 ans et qui sont arrivés depuis 2001 avaient eu plus de difficulté à s'intégrer au marché du travail que la population née au Canada, mais ces difficultés ont été éprouvées sans intéresser la région de naissance. Sauf les immigrants nés en Asie du Sud-est, particulièrement ceux originaires des Philippines, avaient de meilleurs taux d'emploi parmi les autres immigrants pendant toutes les périodes d'établissement.

Palameta (2004) trouve que peu importe leur sexe, leur niveau de scolarité, leur type de famille ou leur province de résidence, les nouveaux arrivants avaient un revenu plus faible de deux à trois fois que les autres groupes d'immigrants arrivés dans les périodes précédentes. La base de données qu'il utilise est l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Leur étude porte sur la vulnérabilité des immigrants au faible revenu dans une perspective longitudinale et sur le fait que de nombreux immigrants appartiennent aussi à une minorité visible. Il est donc difficile de dissocier ces deux éléments dans l'analyse actuelle de la migration. Il est difficile de dissocier aussi le statut d'immigrant et le faible revenu. Dans son étude, finalement la question de savoir si les immigrants appartenant à une minorité visible s'en tirent plus mal que les autres immigrants est demeurée en grande partie non résolue. Par contre, la période d'arrivée a une incidence sur le revenu des immigrants.

Zhu et Bélanger (2010) analysent l'année d'arrivée des immigrants à Montréal et arrivent aux résultats semblables. Il joue un rôle important dans la probabilité de détenir un emploi. Par

contre ils trouvent des différences entre les régions d'origine. Pour les nouveaux immigrants des pays autres que des États-Unis et l'Europe de l'Ouest, la probabilité d'avoir un emploi est très faible et cette probabilité s'améliore avec le temps de séjour à Montréal. Par contre, pour les immigrants des États-Unis et l'Europe de l'Ouest l'année d'immigration joue un rôle moins important.

CONCLUSION

Bibliographie

- Adamuti-Trache M., Sweet D. (2005), « Exploring the relationship between educational credentials and the earnings of immigrants », *Canadian Studies in Population*, vol. 32, n° 2, p. 177 à 201.
- Anisef, P., Sweet, R., Adamuti-Trache M. (2010), « Impact of Canadian post-secondary education on recent immigrants' labour market outcomes », CERIS Working Paper No. 76.
- Barr-Telford, L., Nault, F., Pignal, J. (2003), « Miser sur nos compétences : résultats canadiens de l'enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes », produit numéro 89-617-xwf au catalogue de statistique canada.
- Béland P. (2004a), « Les langues du travail dans la région de Montréal en 2001 », Conseil supérieur de la langue française.
- Béland P. (2008), « Langue et immigration, langue du travail : éléments d'analyse », Conseil supérieur de la langue française.
- Béland N., Forgues É., Beaudin M. (2008), « Évolution du salaire moyen des hommes de langue maternelle française ou anglaise au Québec et au Nouveau-Brunswick, 1970-2000 », Suivi de la situation linguistique, Office québécoise de la langue française.
- Bonikowska A., Green D. A., Riddell C. (2008), « Literacy and the Labour Market: Cognitive Skills and Immigrant Earnings », no. 89-552-MIE au catalogue de Statistique Canada.

- Bonikowska A., Green D.A., Riddell C. (2005), « The Effect of Literacy on Immigrant Earnings »
International Adult Literacy Survey.
- Borjas G. J. (1994), « The Economics of Immigration », *Journal of Economic Literature*, vol. 32,
n° 4, p. 1667-1717.
- Boudarbat B., Boulet M. (2007), « Détérioration des salaires des nouveaux immigrants au
Québec par rapport à l'Ontario et à la Colombie-Britannique », IRPP Choix 13, no 7.
Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.
- Bourdarbat B., Cousineau J.-M. (2010), « Un emploi correspondant à ses attentes personnelles ?
Le cas des nouveaux immigrants au Québec », *Revue de l'intégration et de la migration
internationale*, 11(1), 155-172.
- Bourhis R. Y., Gagnon A. (2006), « Préjugés, discrimination et relations intergroupes », *Les
fondements de la psychologie sociale* (2e ed.). Boucherville, Chenelière Éducation /
McGraw-Hill. (pp. 531-598).
- Bourhis R. Y., Montreuil A., Helly D. (2005), « Portrait de la discrimination au Québec : Enquête
sur la diversité ethnique au Canada », *Chaire Concordia - Université du Québec à
Montréal en études ethniques*.
- Bucklaschuk J., Wilkinson L. (2011), « A Profile of Economic and Labour Market Integration
among Immigrants in Canada », *University of Manitoba*.
- Buzdugan R., Halli S. (2009), « Labour market experiences of Canadian immigrants with a focus
on foreign education and experience », *International Migration Review*, 43(2), 366-386.
- Caldwell G. (1993), « L'intégration des immigrants à Montréal dans les années 1970 »,
Recherches sociographiques, vol. 34, n° 3, p. 487-508.

- Chicha M.-T., Charest E. (2008), « L'intégration des immigrants sur le marché du travail à Montréal : politiques et enjeux », *Choix IRPP*, vol.14, no 2.
- Chiswick B.R., Miller P. V. (1994), « Language choice among immigrants in a multi-lingual destination », *Journal of Population Economics*, 7: 119-131.
- Chiswick B. R., Miller P. W. (2001), « A model of destination-language acquisition: application to male immigrants in Canada », *Demography*, vol. 38, n° 3, p. 391-409.
- Chiswick B. R., Miller P. W. (2003), « The complementarity of language and other human capital: immigrant earnings in Canada », *Economics of Education Review*, 22(5), 469–480
- Dean J. (2009), « Labour market outcomes of Canadian immigrants: The role of education-job mismatches », (Unpublished). McGill University.
- Dean J. (2010), « The main culprit behind immigrant wage gaps in Canada: Lower returns to foreign schooling or work experience? », (Unpublished). McGill University.
- Ehrenberg R. G., Smith R. S. (1982), « *Modern Labor Economics : Theory and Public Policy* », Glenview, IL, Scott, Foresman.
- Ferrer A., Riddell C. (2006), « Education, Credentials and Immigrant Earnings », Department of Economics, Université de la Colombie-Britannique,
- Finnie R., Meng R. (2002), « Minorities, cognitive skills and incomes of Canadians », *Canadian Public Policy*, vol. 28, n° 2, p. 257-273.
- Fréchet G., Lanctôt P. (2003), « Pauvreté, inégalités et exclusion sociale au Québec », *Santé, société et solidarité* N° 1 p. 21-34

- Galarneau D., Morissette R. (2008), « Scolarité des immigrants et compétences professionnelles requises », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 9, n° 12, décembre, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada.
- Gilmore J. (2008), « Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2006 : analyse selon la région ou le pays de naissance », *Série d'analyses de la population active immigrante*. No. 71-606-X au catalogue de Statistique Canada.
- Gilmore J. (2009), « Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2008 : analyse de la qualité de l'emploi », *Division de la statistique du travail. Série d'analyses de la population active immigrante*. No 71-606-X, no 5 au catalogue de Statistique Canada.
- Girard M. (2010), « Economic integration of immigrants to Canada and foreign credential recognition », (Unpublished masters thesis), McGill University.
- Goza F., DeMaris A. (2003), « Unemployment Transitions among Brazilians in the United States and Canada », *International Migration*, vol. 41, n° 5, p. 127-152.
- Green, A.G., Green D. (2004), « The Goals of Canada's Immigration Policy: A Historical Perspective ». *Canadian Journal of Urban Research* 13 (4): 102-138.
- Green D. A., Riddell C. (2001), « Literacy, Numeracy and Labour Market Outcomes in Canada » *The Monograph Series*. No. 89-552-MIE, no. 8 au catalogue de Statistique Canada.
- Green, D. A., Riddell C. (2007), « Literacy and the Labour Market: The Generation of Literacy and Its Impact on Earnings for Native-born Canadians ». *International Adult Literacy Series*. Statistics Canada Catalogue no. 89-552-XIE, no. 18.
- Green D., Worswick C. (2004), « Immigrants Earnings Profiles in the Presence of Human Capital Investment: Measuring Cohort and Macro Effects », rapport de recherche, Université de la Colombie-Britannique.

- Grenier G. (1985), « Bilinguisme, transferts linguistiques et revenus du travail au Québec : quelques éléments d'interaction », *Économie et langue*, Centre de recherche en développement économique, Université de Montréal, p. 243 à 287.
- Grenier G. (1988), « Participation au marché du travail, revenus et langues au Québec : le cas des femmes mariées », *L'Actualité économique*, vol. 64, n° 1, p. 5-22.
- Grenier G. (2001), « Immigration, langues et performance économique : le Québec et l'Ontario entre 1970 et 1995 », *L'Actualité économique*, vol. 77, n° 3, p. 305-338.
- Grenier G., Nadeau S. (2010), « Why is Immigrants' Access to Employment lower in Montreal than in Toronto? », working paper 1005E, Department of Economics Faculty of Social Sciences, University of Ottawa.
- Helly D., Zhu N., Trudel M. (2008), « Équité et insertion des immigrants au marché du travail canadien », Publié dans in DOMIN Jean-Paul (dir.), *Au-delà des droits économiques et des droits politiques, les droits sociaux?* Paris/Budapest/Torino, L'Harmattan, pp. 23-36.
- Hum D., Simpson W. (2004), « Reinterpreting the performance of immigrant wages from panel data », *Empirical Economics*, 29, 129-147.
- Labelle, M., Field A., Icart J. (2007), « Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec », Document de travail Présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.
- Lacroix R., Vaillancourt F. (1981), « Les revenus et la langue au Québec (1970-1978) », Dossier no.8, Conseil de la langue française.
- Lo L., Damsbaek N., Pham M., Kelly P., Lemoine M., Fang T. (2010), « Are degrees/diplomas from inside and outside Canada valued differently in the labour market? », Toronto: Toronto Immigrant Employment Data Initiative.

Massey D., Arango J., Graeme H., Kouaouci A., Taylor J. E. (1994), « An Evaluation of International Migration Theory: The North American Case », *Population and Development Review*, vol. 20, n° 4, p. 699-751.

McDonald J.T., Warman C., Worswick C. (2010), « Earnings occupation and schooling decisions of immigrants with medical degrees: Evidence for Canada and the US. In B. Chiswick », (ed.), *High skilled immigration in a globalized labour market: Research in labour economics*. Washington: American Enterprise Institute for Public Policy Research.

Mc Mullen (2006), « Les compétences en littératie des immigrants au Canada », *Questions d'éducation* Vol 2(5). Statistique Canada. 81-004-XIF au catalogue.

MCCI (1990), « Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration ».

OCDE (2006), « Where immigrant students succeed ».

OCDE (2010), « Comblent l'écart pour les élèves immigrés: Politiques, pratiques et performances ».

Oreopoulos P. (2009), « Why do Skilled Immigrants Struggle in the Labour Market: A Field Experiment with Six Thousand Résumés », *Economics Department, University of British Columbia*.

Palameta B. (2004), « Le faible revenu chez les immigrants et les minorités visibles », *Perspective*, no. 75-001-XIF au Catalogue de Statistique Canada.

Pendakur, K., Pendakur R. (1998), « The colour of money: earnings differentials among ethnic groups in Canada », *Canadian Journal of Economics*, Vol. 31, No. 3

- Pendakur, K., Pendakur R. (2007), « Minority Earning Disparity Across the distribution », Canadian Public Policy, n° 1, volume 33, pp. 41-61.
- Picot G., Hou F. (2003), « La hausse du taux de faible revenu chez les immigrants au Canada », Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, no. 11F0019MIF2003198, au catalogue de Statistique Canada.
- Picot G., Lu Y., Hou F. (2009), « Les taux de faible revenu des immigrants : rôle du revenu du marché et des transferts gouvernementaux », Perspective, no. 75-001-X au catalogue de Statistique Canada.
- Picot G., Sweetman A. (2005) « Dégradation du bien-être économique des immigrants et causes possibles », Direction de études analytiques no 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada.
- Renaud J. (1992), « Un an au Québec. La compétence linguistique et l'accès à un premier emploi », Sociologie et sociétés, vol. 24, n° 2, p. 131-142.
- Renaud J., Piché V., Godin J.-F. (2003), « L'origine nationale et l'insertion économique des immigrants au cours de leurs dix premières années au Québec », Sociologie et sociétés, vol. 35, no 1, p. 165-184.
- Sabourin P., Dupont M. (2011a), « État du français comme langue de travail : une analyse comparative des régions de Montréal et d'Ottawa », Analyse de l'institut de recherche sur le français en Amérique.
- Sen, A. (1999). « Development as Freedom », New York: Anchor Books.
- Shapiro D. M., Steloner M. (1997), « language and earnings in Québec: trends over twenty years, 1970-1990 », Canadian public policy, analyse de politique économique, vol 23, no. 2, p.115 à 140.

- Sweetman A. (2004), « Qualité de l'éducation des immigrants dans leur pays d'origine et résultats sur le marché du travail canadien », Direction des études analytiques, no. 11F0019MIF no. 234 au catalogue de Statistique Canada.
- Sweetman A., McBride S. (2004), « Domaines d'études postsecondaires et résultats sur le marché du travail canadien des immigrants et des non immigrants », Direction des études analytiques, no. 11F0019MIF no. 233 au catalogue de Statistique Canada.
- Touchette C. (1999), « La différenciation de revenu de travail en fonction des groupes linguistiques au Québec, 1995 », Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.
- Vanasse D. (2001), « Indicateurs multisectoriels de la pauvreté sur l'île de Montréal », Conseil régional de développement de l'île de Montréal.
- Vaillancourt F. (1988), « Langue et disparités de statut économique au Québec, 1970 et 1980 », Dossier no. 28, Conseil de la langue française.
- Vaillancourt F. (1996), « Le français dans un contexte économique », la polyphonie à la symphonie : méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada, p. 119 à 136.
- Vaillancourt F., Lemay D., Vaillancourt L. (2007), « Le français plus payant : L'évolution du statut socio-économique des francophones au Québec », Institut C.D. Howe, Bulletin de recherche No. 103.
- Wald S., Fang T. (2009), « Overeducated immigrants in the Canadian labour market: evidence from the Workplace and Employee Survey », *Canadian Public Policy*, 34(4), 457-480.
- Yoshida Y., Smith M.R. (2008), « Measuring and mismeasuring discrimination against visible minority immigrants: The role of work experience ». *Canadian Studies in Population*, 35(2), 311-338.

- Zhang X. (2003), « Le niveau de richesse des familles d'immigrants au Canada », Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail. No 11F0019MIF no. 197 au catalogue de Statistique Canada.
- Zhu N., Bélanger A. (2010), « L'emploi et le revenu des immigrants à Montréal : analyse des données du recensement de 2006 », INRS-UCS, rapport no. 3.
- Zietsma D. (2007), « Les immigrants sur le marché canadien du travail en 2006 : premiers résultats de l'Enquête sur la population active du Canada », Série d'analyses de la population active immigrante. No 71-606-XIF2007001 au catalogue de Statistique Canada.
- Zikic J., Damsbaek N., Pham M., Kelly P., Lemoine M., Fang T. (2010) « How does immigration class affect immigrants' experiences with credential recognition? », Toronto Immigrant Employment Data Initiative Analytical Report No. 10. York University.